INUIT

Le Conseil Circumpolaire Inuit
Note d'Information de la COP 21 de la CCUNCC

Appel à L'Action des Inuits aux Dirigeants Mondiaux à la COP 21 de la CCUNCC à Paris, France

L'Arctique est le baromètre de la santé environnementale mondiale. La santé et le bien-être de l'Inuit sont inextricablement liés à l'environnement arctique et au milieu marin en particulier.

Le rôle important que l'environnement arctique joue en soutenant les systèmes climatiques mondiaux et la nature imprévisible des changements rapides, intensifie l'urgence d'agir. Les Inuits sont un peuple mondial d'autochtones qui dépendent de la terre et de la mer pour soutenir notre culture et la faune sur lesquelles nous dépendons pour la sécurité alimentaire, l'alimentation quotidienne et l'intégrité culturelle mondiale.

Le Conseil Circumpolaire Inuit (CCI), représentant les Inuits de l'Alaska (E.-U), du Canada (CA), du Groenland (DK), et du Tchoukotka (RU), demeure préoccupé au sujet des impacts du changement climatique sur nos populations et nos nations. Le CCI apprécie que la communauté internationale admette et reconnaisse que le changement climatique change considérablement l'environnement arctique et en impactant l'Inuit autant que le monde entier. Le taux de changement de l'environnement arctique continue à être un défi croissant pour l'Inuit proche de l'Arctique circumpolaire.

Les Inuits sont témoins de l'impact mondial direct et nous notons ce que disent les îliens, les agrariens, les pêcheurs et les autres qui comprennent ; au travers des observations personnelles, la façon dont notre climat et nos conditions changent. Les impacts de l'érosion des berges, de l'inondation, de l'intrusion d'eau salée, des approvisionnements en eau potable et les dommages consécutifs sur l'infrastructure et des impacts sur la santé communautaire sont observés dans les collectivités côtières et les villes à l'échelle internationale.

Les Inuits sont profondément préoccupés par les impacts réels et potentiels du changement climatique sur notre santé culturelle, spirituelle, sociale et économique et sur les droits de l'homme y afférents. Nous reconnaissons que, même une réduction de changement climatique global à 2°C supérieure aux niveaux historiques ; d'après les recherches de plusieurs pays, mènera aux effets dramatiques et irréversibles sur les communautés arctiques. Cependant, Un sentiment d'optimisme s'élève déjà des entretiens de haut niveau de Paris qui auront un résultat positif et un impact dans l'Arctique et dans monde.

Les Inuits reconnaissent que l'action collective doit maintenant être remplacée par l'identification et le développement d'une stratégie intégrée pour l'atténuation à long terme de la pollution du carbone sur l'atmosphère. Les dirigeants doivent également porter leur attention au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures à court terme pour se préparer et s'adapter aux impacts inévitables ; permettant de traiter le changement climatique plus efficacement. Les Inuits exhortent la communauté internationale et les gouvernements en particulier, à la COP de la CCUNCC, pour prendre des mesures renforcées en vue de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) inférieur à ~450 parties par million par volume, afin de s'assurer que les hausses des températures mondiales demeureront inférieur à 1.5°C.

Le Conseil circumpolaire Inuit exhorte les dirigeants mondiaux à soutenir l'Inuit en renforçant nos moyens de subsistance en prenant les mesures suivantes :

1. Reconnaitre le rôle de l'Arctique en soutenant les systèmes climatiques mondiaux. *Le Conseil Circumpolaire Inuit (CCI) invite les dirigeants mondiaux à s'engager à prendre une mesure concrète pour atténuer les impacts ultérieurs sur l'Arctique, en œuvrant pour maintenir l'augmentation des températures mondiales inférieure à 1.5°C et pour encourager la recherche et le suivi des relations entre la diminution de la banquise arctique et le changement des procédures mondiales pour déterminer l'orientation stratégique et les décisions.*

2. Soutenir avec des financements durables l'intégration des Inuits et des connaissances traditionnelles dans les procédures régionales et mondiales d'évaluation environnementale par :

a) L'intégration de la connaissance inuite dans les rapports du GIEC et dans d'autres rapports majeurs liés au climat et l'appui des détenteurs de connaissances inuites pour qu'ils puissent servir d'auteurs et collaborateurs importants.

b) La subvention du suivi à caractère communautaire du changement environnemental et l'élaboration des bases de données mondiales pour intégrer des observations locales et des systèmes de contrôle sous des maquettes régionales et mondiales.

3. S'engager à soutenir la participation des Inuits dans les procédures et programmes liés au changement climatique au niveau local, national, régional et international par :

a) *l'approvisionnement en financement durable pour la pleine et efficace participation des Inuits et des peuples autochtones dans les forums tels que les Programmes d'Action National d'Adaptation (PANA), la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), les Plans d'Adaptation Locaux d'Action (PALA), les Autorités Nationales Désignées (AND).*

b) *L'assurance que les Inuits et les peuples autochtones aient une voix dans le Comité Exécutif du Mécanisme International chargé des Pertes et Dommages*

de Varsovie et qu'ils participent pleinement et efficacement dans et au travers du Conseil du Fonds d'Adaptation.

4. Assister les Inuits et les peuples autochtones à l'atténuation, l'adaptation et le développement technologique durable par :

a) *La contribution au Fond Mondial des Peuples Autochtones, gouverné et géré par les populations indigènes qui fournit des financements équitables pour les peuples autochtones de toutes les sept nations ; reconnues comme des régions des peuples autochtones, y compris ceux des pays dits développés.*
b) *L'investissement dans les communautés arctiques, indigènes et isolées et le développement des options d'énergie renouvelable : qui va accroitre notre viabilité économique et réduire la dépendance aux importations d'énergie et ressources extérieures.*

5. Reconnaitre le droit fondamental de l'homme Inuit, celui d'un environnement sûr et sain et respecter la souveraineté inuite et le droit des peuples autochtones au Consentement Libre, Préalable et Eclairé (CLPE) ; comme les gardiens de nos nations.
Le Conseil Circumpolaire Inuit invite la communauté internationale, dans les dispositions opérationnelles de la Convention de Paris et dans les décisions de la COP 21 ; à donner des orientations pour l'exécution des décisions adoptées lors de la COP 21,qui reconnait, respecte et exécute les droits des Inuits et des autres peuples autochtones ; conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples Autochtones(DDPA), à la convention de l'OIT N°169,à la Convention Internationale sur l'Elimination de la Discrimination Raciale, à la Recommandation Générale 23 du Comité pour l'Elimination de la Discrimination Raciale (CEDR) et tous les autres instruments relatif aux droits de l'homme. Le Conseil Circumpolaire Inuit appelle à la communauté internationale, au respect de la souveraineté inuite et notre droit inhérent à l'autodétermination sur toutes procédures de prise de décision dans et pour l'Arctique.

6. Reconnaitre le rôle important du Conseil de l'Arctique comme un model de coopération et de collaboration entre les états et les peuples autochtones et encourager les états à mettre au point des forums similaires ; permettant d'aborder les défis environnementaux dans chaque région respective.
Le Conseil Circumpolaire Inuit invite les dirigeants mondiaux, à mettre au point des forums de prise de décisions ; qui incluent les peuples autochtones en tant que ''pleins participants'' ; au travers desquels aborder la question soulevée par le changement environnemental mondial et les enjeux environnementaux transfrontaliers interconnectés.

7. Reconnaitre les facteurs climatiques de courte durée (le carbone noir, le méthane, l'hydrofluorocarbone) et soutenir les efforts pour réduire l'impact de ces polluants.
Le Conseil Circumpolaire Inuit invite les dirigeants mondiaux à prendre des mesures pour réduire la quantité d'entrée de carbone noir, de méthane et d'hydrofluorocarbone dans l'Arctique.

Le Conseil Circumpolaire Inuit: œuvrant à réduire l'impact humain dans le changement climatique

Le CCI reconnait les besoins permanents pour les Inuits de s'allier au Circumpolaire et aux procédures internationales, parmi lesquelles : la Convention-Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC), la Convention sur la Diversité Biologique des Nations Unies (CDB), l'Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones (IPNQA) et le Conseil de l'Arctique pour s'assurer que la connaissance et les points de vue des Inuits sont considérés et reflétés dans ces procédures. ***Le Conseil Circumpolaire Inuit remercie les délégués de la COP 21 de la CCNUCC, de reconnaitre les problèmes que rencontrent les peuples autochtones dans le monde entier ; qui dépendent de la terre et de la mer.***

Le Conseil Circumpolaire des Inuits est une association des peuples autochtones, créée en 1977 pour promouvoir et célébrer l'unité de 160.000 Inuits de l'Alaska, du Canada, du Groenland et du Tchoukotka. Le Conseil Circumpolaire Inuit œuvre pour promouvoir les droits des Inuits, la sauvegarde de l'environnement arctique, et protège et promeut le mode de vie des Inuits. Compte tenu des changements climatiques, nous croyons qu'il est important pour les dirigeants et les gouvernements mondiaux de reconnaitre, de respecter et de pleinement appliquer les droits de l'homme Inuit et ceux des autres peuples autochtones du monde entier.

Par conséquent, le CCI en tant que voix internationale des Inuits, invite respectueusement les dirigeants mondiaux à la Conférence de la COP21 de la CCNUCC à Paris en France, pour écouter, s'engager à donner leur appui et agir sur les problèmes et requêtes climatiques ; identifiés par les Inuits de l'Arctique et d'autres peuples autochtones.

J.OKALIK EEGEESIAK, Présidente du CCI

CONTACT:
BUREAU DE LA PRESIDENTE
Okalik Eegeesiak, Pr du CCI
75 Albert Street, Suite 1001
Ottawa, Ontario
K1P 5E7, CANADA
www.inuitcircumpolar.com

DRAFT